ENSEMBLE

CONSTRUISONS UNE COMMUNE INCLUSIVE !

MATINÉE D'ECHANGES

Compte-rendu du 18 février 2026

Echange entre les communes signataires de Mons-Wapi

Intro

- ➔ Mot d'accueil et présentation de Solidaris Mons Wallonie Picarde par Coline Maxence, directrice du réseau associatif.
- ➔ Présentation de la régionale Esenca avec ses actions sur le terrain par Antonina Malaguarnera, coordinatrice.

Public cible :

- Adultes en situation de handicap
- Aidants proches
- Familles

Méthode :

- Travail en groupe
- Éducation permanente
- Projets collectifs

Exemples d'actions :

- activités créatives
- sensibilisations dans les écoles
- vie relationnelle, affective et sexuelle
- jeux adaptés
- sensibilisations citoyennes
- journées thématiques
- divers salons
- journées festives
- …

Contact

- ➔ Intervention de la secrétaire générale d'Esenca, madame Ouiam Messaoudi.
- 5ème Edition du Label Handycity et donc 25 ans déjà que nous travaillons autour de ce projet. Un projet qui demande beaucoup de travail, des budgets, du travail en réseau, du temps, un investissement fort.
- Importance de ce projet : la porte d'entrée de tout citoyen est sa commune. Pour les personnes en situation de handicap, atteintes de maladies rares, de maladies invalidantes, il est primordial que la commune mette en place des actions à différents niveaux.

Rappels importants :

- Contact Center Esenca où trois assistantes sociales répondent à toutes vos questions.
- Service Handydroit® fonctionne dans le cadre des conventions avec des avocats très compétents qui accompagnent de manière qualitative des gens au tribunal du travail.
- Le pôle Handyaccessible qui travaille sur tous les enjeux d'accessibilité au quotidien (bâtiment, voirie, organisation d'évènements, ...) mais également pour les demandes de sensibilisations ou de formations (par exemple, pour les commerçants).

En conclusion, Esenca est là pour vous donner des idées, pour partager des infos. Parce que l'inclusion peut faire peur, car ce concept représente énormément de choses. Mais il faut pouvoir se dire qu'on avance ensemble, un pas après un autre.

Présentation de l'équipe en charge du suivi du projet pour la régionale Mons-Wallonie picarde

Manon Hoyas, animatrice socioculturelle à la régionale Mons Wallonie Picarde
Christine Bourdeauducq, conseillère en accessibilité et auditrice agréée
Rose Eboko, en charge du projet Charte et label Handycity®

Présentation des représentant.e.s des communes

- Benjamin Stortoni, plan de cohésion social de la commune de Boussu.
- Corine Delabascule, cheffe de bureau du service de prévention pour l'administration communale de Frameries.
- Mélanie Persyn, de sa service mobilité de la commune de Frameries.
- Fabien Duquesnes, service des sports de la commune de Frameries.
- Jonathan Henry, service des sports de la commune de Frameries.
- Fabrice Despretz 4e échevin de la ville de Frameries.
- Christian Vandeputte, Président du CPAS de Beloeil et en charge de la commission de la personne en situation de handicap.
- Laetitia Van der Borgt, responsable handicap pour la ville de Beloeil.
- Nicolas Harvengt, handicontact de la Commune de Mons
- Solène Deruaux, assistante sociale et responsable du service à la personne au CPAS de Péruwelz et handicontact.
- Anne-Christie Westrade, cheffe de projet du plan de cohésion sociale à la ville de Péruwelz et responsable du service d'enseignement et jeunesse.
- Géraldine Malice, chargée de projet pour le plan cohésion sociale.
- Céline Lessire, chargée de projet de la ville de Tournai.
- Coralie Inglebert, chargée de projet de la ville de Tournai.
- Anne Tancrez, handicontact de Comines-Warneton.
- Marie-Eve Desbuquoit, échevine de la ville de Comines-Warneton en charge de la personne en situation de handicap.

Bref rappel sur le handicap et des objectifs à atteindre par les communes signataires de la Charte

Les communes s'engagent à travailler l'inclusion des personnes en situation de handicap à leur échelle. Dans le cadre du projet, il est impératif de travailler sur au moins deux domaines de la Charte. Précisons d'ailleurs que tous les domaines ont la même importance. Pour les communes qui ont déjà reçu le label dans le passé, nous attendons une plus-value.
Il est important de comprendre que la Charte ne se limite pas aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). En effet, l'ensemble des personnes en situation de handicap (visible ou invisible, permanent ou temporaire), mais aussi les personnes atteintes de maladies graves, chroniques et invalidantes ont besoin d'aménagement pour faciliter leur inclusion dans toutes les sphères de la vie. Ce label constitue un outil d'accompagnement et de soutien pour

vous les communes. Il souligne les efforts accomplis, visibilise les actions menées et met en avant les communes qui, année après année, progressent en la matière. Nous n'avons pas pour objectif de rendre ce label certifiant ni de nous substituer au cadre légal existant.
Il s'agit bien d'un outil à destination des communes, politiquement neutre. Nous considérons que l'inclusion des personnes en situation de handicap est un travail de tous les jours, peu importe les majorités politiques communales
Pour votre information, sachez que nous allons créer une plateforme où nous partagerons toutes les infos utiles, appels à projet, etc. Cette plateforme ne sera accessible qu'aux communes signataires. Cette plateforme se trouvera sur le site Esenca et ne sera uniquement accessible qu'aux adresses Emails qui nous seront données par les communes, il y aura des codes d'accès pour être informés sur tout ce qu'on considérera comme utile.
Nous rappelons qu'Il y a des actions qui sont menées par les communes mais qui sont peu ou pas connues du grand public, alors qu'il y a un gros travail qui se fait en amont. Il y a des investissements, peut-être financiers, personnels mais le grand public n'en n'est pas forcément informé. Nous vous rappelons donc l'importance de la communication de vos actions.
Notre volonté c'est de vous garantir un accompagnement pour vous aider à visibiliser ce que vous réalisez tout au long de la mandature.
Enfin, ce qu'il est important de préciser, c'est que ce n'est pas un travail en cavalier seul, c'est tous les services ensemble. L'inclusion doit être menée dans tous les services de la commune pour qu'elle soit réelle.

Les cinq axes de la Charte

Axe 1 : LA FONCTION CONSULTATIVE – LA SENSIBILISATION

C'est donner l'occasion aux personnes en situation de handicap de s'auto-représenter. Nous allons donc voir si au sein de vos de vos communes et/ou CPAS, si vous donnez l'opportunité de s'exprimer par des processus de consultation et de décision.
Cela peut être, par exemple, des commissions santé, des réunions, des débats pour que les personnes fassent entendre leur voix, …
Ça permet aussi à la commune de s'engager à organiser de manière concrète des sensibilisations dans les écoles et dans les administrations communales.
Car quand vous mettez les gens en situation, vous n'avez plus le même regard sur le handicap.
En ce qui concerne la fonction consultative depuis le début de la mandature, est-ce qu'il y a des choses qui ont déjà été mises en place dans les communes ?
Il y a-t-il des difficultés rencontrées par rapport à ce premier point de la charte ?

- ➔ Ce n'est pas toujours de mettre en place un conseil consultatif. C'est pour ça que ça peut être aussi une commission.
- ➔ Ça peut aussi être une commission santé, mais on débat du handicap.
- ➔ Veiller à ce que ça ne devienne pas un moment où chaque personne parle de son besoin personnel mais garder une vision collective.

Exemple de bonne pratique : Sous la législature précédente, la commune de la Louvière a vraiment été portée par leur Conseil consultatif pour le suivi du Label.
C'est le Conseil consultatif qui a géré avec la commune pour que ce projet ait un vrai sens.

La sensibilisation est très importante aussi.
Est-ce qu'il y a des sensibilisations dans l'une ou l'autre commune ?

- ➔ Péruwelz : Collaboration avec Altéo : exposition sur des handicaps visibles et invisibles qui va être proposée au mois de mai durant une semaine sur notre commune.
- ➔ Sensibilisation, en collaboration notamment avec Passe Muraille, pour le personnel communal et le personnel du CPAS. Avec un volet plus théorique et des parcours d'accessibilité par rapport à différents handicaps.
- ➔ Une journée tout public où on va sensibiliser aussi sur les différents types de handicap grâce à des stands où on va mettre en situation sur plusieurs thématiques.
- ➔ Proposer aux écoles secondaires de venir visiter l'exposition avec leurs élèves avec en amont une sensibilisation en classe.
- ➔ Tourna : Créer une page internet qui serait trouvable sur le site de la ville de Tournai et qui reprendrait vraiment tout ce qui peut concerner un citoyen en situation de handicap, un aidant ou un proche et dans lequel vous pourrez aller retrouver vraiment un maximum d'informations en un endroit spécifique.
- ➔ Frameries : Action pour les jeunes dans les quartiers afin de les sensibiliser au sport pour tous.
- ➔ Mettre en place, au sein de l'administration communale un référent handicap qui pourrait, par exemple, se rendre à domicile en cas de difficulté de déplacement des PSH.
- ➔ Sensibilisaer les agents communaux, les commerçants, les agents en charge du transport, les parents d'élèves dans les écoles ou clubs sportifs, …

Question : Comment compiler toutes ces information et activités menées pour en rendre compte au bilan ? -> Dans un tableau Excel qui sera envoyé par Esenca.

L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – L'INTEGRATION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE

- L'encadrement des jeunes enfants, des élèves en situation de handicap présentant des besoins spécifiques.
- Dans l'enseignement dit ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé, développer une politique d'inclusion ou d'intégration.
- S'engageant dans une démarche d'accessibilité qui permet un parcours d'intégration des enfants en situation de handicap.

Par rapport à l'accueil de la petite enfant, à l'inclusion scolaire et parascolaire, y a-t-il des actions qui ont déjà été menées dans les communes ?
Ou alors des difficultés que vous rencontrez dans la mise en place ?

- Plaine de jeux adaptée à Mons
- Inclusion d'enfants atteinte de troubles autistiques au sein d'une école dite « ordinaire » dans une classe avec leurs institutrices de l'enseignement spécialisé.
- Former les encadrants d'accueil extrascolaires à la prise en charge d'enfants à besoin spécifiques.
- Mise en place d'un ascenseur dans une école.

Pour rappel, lors d'une nouvelle mandature, on ne peut pas valoriser à nouveau ce qui a déjà été mis en place dans une précédente mandature, il faut que nous puissions observer une évolution, une continuité dans la volonté d'aller encore plus loin.

L'EMPLOI

Attention, il n'y a pas que le respect des quotas qui compte il y a aussi la mise sur pied de différentes mesures :

- Comme le recours à la sous-traitance des ETA, par exemple
- Le job coaching.
- Le bonus emploi, la prime de compensation, les choses que vous pouvez mettre en place et en bénéficiant de ces différents points qui vous permettent de garantir l'emploi.
- Prime de tutorat via l'Aviq
- Les aménagements
- L'accueil par exemple des stagiaires en situation de handicap
- …

La commune devrait s'engager également à veiller au maintien à l'emploi les personnes en situation de handicap si elles sont engagées avec un handicap déjà.

Pour les personnes dont le handicap survient durant leur carrière cela peut être rendu possible également avec un soutien qui tient réellement compte des besoins des collègues et des collaborateurs en situation de handicap, au travers de mesures qui favorisent une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et les contraintes liées soit à la maladie, soit au handicap. Et il ne faut pas nécessairement que le handicap soit reconnu afin d'amener la commune à appliquer le principe fondamental de non-discrimination.

Ensuite, pour faciliter l'engagement de personnes en situation de handicap, les fonds communautaires proposent divers aides matérielles ou financière : adaptation du poste de travail, prime de sensibilisation à l'inclusion, prime de compensation, prime de tutorat.
Orientation professionnelle suite à un accident via les fonds communautaires.

Exemple de bonne pratique :
À la ville de Bruxelles qui, lors de des visites de terrain pour le label, nous ont emmené voir les personnes en situation de handicap qui travaillaient et il y avait un monsieur en situation de handicap mental qui était balayeur de rue. Ce monsieur était vraiment dérangé, perturbé quand les élèves sortaient de l'école par les voitures et c'est quelqu'un qui n'arrivait pas à se gérer dans la rue et donc le travail était mal fait.
Le tuteur qui l'accompagnait a proposé qu'on le mette dans un autre environnement pour voir et on l'a amené au cimetière et là, c'était l'environnement idéal pour lui. Résultat : les allées étaient parfaitement nettoyées.

Chez Esenca, dans nos analyses et études également nous abordons plusieurs thématiques qui peuvent être des sources d'orientation ou d'inspiration : Analyses et études - Esenca

ACCESSIBILITÉ PLURIELLE : INFORMATIONS - TRANSPORTS - PARKINGS

Veillez à l'accessibilité plurielle des lieux ouverts au public, bâtiments, voiries, crèches, écoles, places de parking pour personnes à mobilité réduite, ...
Cette mise en accessibilité doit être menée avec des services conseils experts en accessibilité. Qui sont en mesure de garantir la pleine accessibilité qu'importe le handicap ou le besoin spécifique rencontré. Veillez strictement au respect des emplacements réservés pour les personnes en situation de handicap disposant d'une carte de stationnement et en fonction des besoins, veillez à leur augmentation.

Il est important de se baser sur les cadres réglementaires existants en consultant les cahiers de charge et les recommandations du CODT en région wallonne, ainsi que celle des guides

d'aide à la conception d'un bâtiment accessible. Et ce, pour les nouveaux logements, aménagements, parking, voirie, et cetera.

Au niveau accessibilité, il est vrai qu'on parle souvent d'accessibilité architecturale mais il y a aussi des services agréés en région wallonne pour du service Conseil en accessibilité, de la formation, de la sensibilisation au handicap et de l'accessibilité.
Nous sommes six partenaires sur la région wallonne et bruxelloise et nous sommes tous reconnus par l'aviq pour des missions gratuites pour faire du simple conseil. Quand ça devient de l'étude plus précise, là vous serez dans du service payant.

Quand on parle d'accessibilité, on parle aussi d'accessibilité plurielle. C'est à dire qu'on parle :

- ➔ Mettre en place un numéro de GSM ou WhatsApp pour les personnes sourde.
- ➔ Un site internet accessible.
- ➔ Aménagements d'espace public
- ➔ Des évènements accessibles.
- ➔ Si vous avez un journal communal, vous pourriez avoir des versions en FALC ou des articles en FALC (facile à lire et à comprendre), des petits encarts de d'articles qui sont beaucoup plus simplifiés.

Attention, il faut se dire qu'un article écrit en FALC, doit être compris par un enfant de 7 8 ans, donc même si on s'adresse à un adulte.
Le FALC est destiné initialement aux personnes avec une déficience intellectuelle mais on se rend compte aujourd'hui qu'il est utilisé et pratique pour d'autres publics. On pense aux personnes sourdes car elles sont peu nombreuses à avoir accès à la langue française, mais aussi aux personnes étrangères qui ne maîtrisent pas la langue.

Il y a beaucoup de personnes en Belgique qui ne savent ni lire ni écrire et le FALC peut aider énormément de personnes, surtout pour vous les administrations communales, pour diffuser les informations.

Et qui peut vous aider nous pour le FALC ?

- Esenca
- L'ASBL Inclusion
- …

En termes d'accessibilité, nous avons aussi des modules de sensibilisation : comment réaliser un Word accessible ? Comment réaliser 1PDF accessible ? …

<u>Pour l'accessibilité en bâtiment :</u>

Si vous avez un guide spécifique à donner auprès de votre service travaux et de vos architectes, vous pouvez télécharger sur le site du CAWAB le guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible qui est la Bible de l'architecte à l'heure d'aujourd'hui.
C'est un outil d'accessibilité qui a été mis en place par les 6 bureaux et sur lesquels le personnel travaux service d'urbanisme peut s'appuyer pour rendre un bâtiment accessible.

INCLUSION DANS LES LOISIRS : SPORT - CULTURE - NATURE - ÉVÈNEMENTS

La commune s'engage à implémenter une politique culturelle, culturelle et de loisirs inclusive qui favorise l'accès et la pleine participation des personnes en situation de handicap, aux activités sportives, culturelles et l'initiative.

- ➔ Un club de sport adapté
- ➔ Une pièce de théâtre avec interprétation en langue des signes.
- ➔ Accessibilité des parcs, sentiers, bois communaux, Ravels…
- ➔ Bibliothèques et ludothèques adaptées
- ➔ Maisons de jeunes, maisons de quartiers
- ➔ Parcours Vita
- ➔ Mise à disposition de matériel adapté (tricycle, tandem…)

Exemple de bonne pratique :
La pêche solidaire ->

- Mise en place de tapis en caoutchouc autour de l'étang afin de permettre aux personnes en chaise roulante d'avoir accès à la pêche.
- Formation de binômes pour permettre aux personnes porteuses d'une déficience mentale de pouvoir pêcher et apprendre les bons gestes.

INFO UTILES

Formation en accessibilité des commerces

Formation en Accessibilité des commerces - Esenca

Accueil des festivaliers en situation de handicap ou PMR

Accueil des festivaliers en situation de handicap ou PMR - Esenca

Formation en accessibilité

Services spécialisés en accessibilité < Commission communautaire française (COCOF) - Francophones Bruxelles

Falc

Ecrire en Facile à Lire et à Comprendre - Esenca ;

- Inclusion

Falc

Vous avez cherché falc - Inclusion ASBL

- Alteo

Activités et projets

Activités et projets | Altéo - Agissons pour une société inclusive

- Amis des aveugles

Sensibilisation et formations

repertoire_contacts.pdf

Aide à l'emploi

Soutien et aides à l'emploi | AVIQ

Nos contacts

Manon Hoyas (animatrice Mons-Wapi) ☞ manon.hoyas@solidaris.be

Rose Eboko (coordinatrice nationale du projet) ☞ rose.eboko@solidaris.be

Pour toute autres activités en général 068 84 84 97 – esenca.mwp@solidaris.be

Service Handydroit® via le contact Center joignable au 02/515 19 19 (numéro général)

Pour la région bruxelloise :

Pour le Hainaut (Charleroi & Mons-Wapi) **Isabelle Dohet** ☞ isabelle.dohet@solidarisbe ou 02/515 03 16 ou 0494/ 89 25 80

Service Handyaccessible 02/515 06 07 (numéro général)

☞ esenca.handyaccessible@solidaris.be

Christine Bourdeaucoup (conseillère en accessibilité et auditrice agréée) et **Martin Renoy** (conseiller en accessibilité et auditeur agréé)